

**Présents : 12****Absents : MM. ERRANDONEA, PUTOIS et BONVALOT, excusés.****Pouvoirs : M. ERRANDONEA donne pouvoir à M. DENORMANDIE  
M. PUTOIS donne pouvoir à Mme WIECZOREK  
M. BONVALOT donne pouvoir à M. JANNY****Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour des points suivants :**

- Achat d'une parcelle boisée par le Conservatoire du Littoral,
- Assistance par l'Association EGEE pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

**RAPPORT N° 1      Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2016**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

**RAPPORT N° 2      Renouvellement de baux agricoles**

Le conseil municipal décide, à la majorité, de renouveler pour une durée de 9 ans et pour un montant de 6 qx l'Ha à compter du 11 novembre 2017 les baux suivants :

- Parcelle Q 101 de 7 ha 08 a 68 ca à Monsieur Frédéric MATHE
- Parcelle ZP 19 de 50 a 00 ca à Monsieur Bertrand LEJEUNE
- Parcelle ZP 19 de 60 a 00 ca à Monsieur Alain PACKO
- Parcelle ZY 19 de 4 ha 90 a 32 ca à EARL DU PETIT MONY
- Parcelles Q 81 et 78 de 1 ha 79 a 70 ca à GAEC PACKO

Et pour un montant de 4.5 qx l'ha

- Parcelles Q 413 et 421 de 5 ha 00 a 00 ca à Monsieur Frédéric MATHE

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		1

**RAPPORT N° 3      Approbation de la modification des statuts de la CDC**

Le territoire de la CDC a été classé prioritaire (zone sous-médicalisée) par l'ARS au vu de la désertification médicale constatée.

Une association de 16 professionnels de santé a été créée pour réfléchir et travailler sur la mise en place d'un projet médical commun et sur la création d'un pôle de santé pluridisciplinaire. Elle a sollicité le soutien de la CDC afin de pouvoir proposer un dossier à l'ARS.

Cette réflexion a été engagée pour anticiper la baisse des effectifs des professionnels de santé constatée sur les territoires des CDC voisines.

Pour porter ce projet, la CDC a décidé à l'unanimité de ses membres la prise de compétence : Développement de l'offre de soins et maintien des services à la population : « Construction et/ou acquisition d'un pôle de santé pluridisciplinaire ».

Les communes devant se prononcer sur cette prise de compétence, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la délibération du Conseil Communautaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Durant l'été, la commune a été sollicitée pour un droit de préemption urbain de 3 terrains rue du Tureau appartenant à Mme Ginette MARIETTE et qui jouxtent le cabinet médical ILARDO.

Ces terrains d'une surface de 2 178 m<sup>2</sup> sont vendus sur la base de 50 € le m<sup>2</sup>, prix validé par le Service France Domaine de la D.G.F.P de l'Aube.

Le coût global de cette vente s'élève à 113 539.06 € (frais de négociations : 4 639.06 € inclus).

Ces terrains constituant une des options retenues par la CDC pour la création d'un pôle de sante pluridisciplinaire, cette dernière demande à la commune d'appliquer son droit de préemption urbain à son profit pour réaliser son projet.

Lors du conseil communautaire, la CDC s'est engagée à racheter les terrains à la commune quel que soit la conclusion sur la réalisation du projet.

La CDC vient de recevoir un avis favorable de l'ARS pour l'étude de ce projet.

**Le conseil municipal décide, à la majorité, d'utiliser son droit de préemption sur ces terrains en s'appuyant sur la délibération suivante :**

**« Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de Madame Ginette BORDEAU épouse MARIETTE d'aliéner trois parcelles à PINEY cadastrées, lieu-dit le Bourg :**

**Section AC n° 221 d'une surface de 11 ca  
Section AC n° 223 d'une surface de 07 a 78 ca  
Section AC n° 225 d'une surface de 13 a 89 ca**

**pour un montant de 108 900 € plus les frais de commission de 4 639.06 €.**

**Il précise :**

- **que ces terrains permettraient de porter un projet communal ou intercommunal en vue de maintenir des services de proximité à la population,**
- **qu'aux termes d'un avis donné par le Service France Domaine de la D.G.F.P de l'Aube, en date du 11 août 2016, le prix annoncé n'excède pas la valeur vénale du bien.**

**Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité / à la majorité, décide d'acquérir les parcelles susvisées au prix de 108 900 € plus les frais de commission de 4 639.06 €, mandate le Maire pour signer tout acte administratif et notarial correspondant à cette acquisition ».**

Ces terrains seront financés sur la trésorerie de la commune et si besoin par un emprunt à court terme suivant la durée avant la rétrocession à la CDC (6 mois à 1 an).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14		1

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la commune participe mensuellement à hauteur de 7 € par agent à leur protection sociale complémentaire. Compte tenu de l'augmentation du taux appliqué par la MNT (1.74 % au lieu de 1.58 %), le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter la participation communale de 4 €/agent soit une participation mensuelle de **11 €**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 6</b>	<b>Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société SPL-Xdémat</b>
---------------------	---

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et donne acte à Monsieur le Maire de cette communication.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 7</b>	<b>Augmentation du capital social de la Société SPL-Xdémat pour permettre l'entrée d'un nouveau département</b>
---------------------	---

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe de l'augmentation du capital social de la Société SPL-Xdémat par un apport en numéraire du Département de l'Aube pour un montant de 15 500 € avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modifications des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe et Moselle au sein de la société ; et de donner pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée Générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant lors de sa prochaine réunion.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 8</b>	<b>Participation financière pour les artistes exposants à la Médiathèque</b>
---------------------	--

Sur proposition d'Anne GAYET et son équipe de bénévoles, le conseil municipal décide d'instaurer, à l'unanimité, une participation de 10 € par exposant.

Cette recette permettra d'organiser d'autres animations autour de l'art pour le public.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 9</b>	<b>Gratuité pour la consultation Internet à la Médiathèque</b>
---------------------	--

A la demande d'Anne GAYET et de son équipe, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rendre gratuit la consultation Internet à la Médiathèque sachant qu'avec le wifi n'importe qui peut se connecter.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

<b>RAPPORT N° 10</b>	<b>Travaux de toiture à l'église Saint-Martin : demande de subventions</b>
----------------------	--

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire pour solliciter des subventions pour financer les travaux de toiture de l'église Saint-Martin, le côté rue Basse étant à refaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

**Arrivée de M. BONVALOT à 20 h 55**

**RAPPORT N° 11****Achat d'une parcelle boisée par le Conservatoire du Littoral**

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable pour le rachat à l'ANDRA d'une parcelle boisée de 88 ha 25 a 58 ca par le Conservatoire du Littoral sachant que cette parcelle avait été acquise en 2013 par l'ANDRA dans le cadre d'un achat conjoint de l'ancienne propriété Hermès avec le Conservatoire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

**RAPPORT N° 12****Assistance par l'Association EGEE pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Monsieur COSTE de l'Association EGEE propose, comme il l'avait fait pour l'accessibilité, d'accompagner la Commune pour la réalisation du PCS de la commune..

Le coût serait de 180 € / déplacement de 3 h + 50 €/ H supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette assistance.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

**QUESTIONS DIVERSES**

- Information fiscalité professionnelle unique prise par la CDC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Information compétence promotion touristique transférée par la loi au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- Informations sur le PLU et orientations du zonage pour les installations sportives communales et du collège,
- Bilan du 14 Juillet : Monsieur le Maire demande que chaque membre du conseil municipal soit présent ou remplacé,
  - Eclairage Halle,
  - Emplacement des camions de pizzas : la décision sera prise au prochain conseil municipal,
  - Nouvelle répartition des sièges à la CDC à laquelle la commune de Piney doit désigner 3 nouveaux représentants de la commune en plus des 3 actuels (à l'ordre du jour du prochain CM),
  - Information sur l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH),
- Noël communal : le mercredi 14 décembre 2016,
- Marché de Noël : le dimanche 18 décembre 2016,
- Vœux du Maire : le samedi 7 janvier 2017,
- Foire à l'Andouillette : le dimanche 21 mai 2017,
- Inauguration de la Médiathèque suite aux travaux de peintures : le vendredi 30 septembre 2016

**Séance levée à : 23 H**